

Image not found or type unknown



comment devenir propriétaire sans risquer la saisie

Par **quercitello**, le **21/02/2009** à **17:21**

En couple non marié, non pacsé, nous voulons acheter une maison. Mon ami attend le concernant une decision de justice ou il risque d'etre condamné a verser de fortes indemnités. si nous achetons ce bien, je pense que sa part peut etre saisie, comment faire pour qu il soit propriétaire a moitié sans etre saisissable, la SCI peut elle etre la solution ou existe il une autre possibilité. merci de votre réponse